



Ville de Noyelles Lès Seclin
Direction Générale des Services

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JANVIER 2021

- Compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le quatre janvier, le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES Lès SECLIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 décembre 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Dominique BLANCHART - Joëlle CASTELLI- Isabelle CHARDON- Kévin CRINON - Jean-Michel DARQUE - Marc DUPRÉ - Audrey FOCKEU - Philippe HEROGUER - Alain LACHEREZ - Henri LENFANT - Céline MOISDON- Yveline PEYRONIE - Claudine PLICHON - Stéphane ROLAND

Excusés : Christelle NEIRYNCK (pouvoir à Audrey FOCKEU)

Secrétaire de séance : Joëlle CASTELLI

Le Quorum étant atteint, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Henri LENFANT, Maire.

- **Désignation du secrétaire de séance.**
Monsieur Le Maire propose de désigner Madame Joëlle CASTELLI, secrétaire de séance, qui accepte.
- **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 novembre 2020.**

REUNION D'INFORMATION SUR LE REGLEMENT GENERAL PROTECTION DES DONNEES

- **Présentation** : Claire CABARET, déléguée à la protection des données à la Métropole Européenne de Lille, effectue une présentation des grands principes entourant le règlement européen sur la protection des données. Une présentation similaire sera faite aux agents de la commune le 12 janvier 2021. Monsieur le Maire précise qu'une adhésion aux services de la MEL a été effectuée, et la commune bénéficie donc d'un accompagnement à ce titre.

REALISATIONS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

- **Dépôt de gerbe en hommage aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie (05/12)** : Dépôt de gerbe en comité restreint compte-tenu des contraintes sanitaires. Seules 10 personnes ont pu y assister.
- **Distribution du colis des aînés (12/12)** : Stéphane ROLAND indique que 158 colis ont été distribués, pour un montant total de 2 644 € (les commandes ayant été mutualisées avec les communes d'Emmerin et Houplin-Ancoisne, le coût a été diminué). Il indique également que 42 bouteilles de champagne et 65 demi-bouteilles ont été distribuées au titre du CCAS pour les Noyellois de plus de 65 ans. Stéphane ROLAND précise qu'une discussion sera ouverte lors de la prochaine réunion du CCAS afin d'intégrer la proposition d'inscription des aînés sur la prochaine distribution de colis. Il tient à remercier le personnel et les élus qui ont su se rendre disponible.
- **Distribution des prix aux élèves de l'école A. Theeten (19/12)** : Céline MOISDON précise que la distribution des prix n'ayant pu être effectuée précédemment, étant donné le contexte sanitaire, elle a été faite ce samedi 19/12/2020. Cette distribution concernait 94 enfants. Céline MOISDON remercie le personnel enseignant pour son investissement. Elle souligne le bon retour des parents.
- **Distribution des chocolats de Noël aux enfants et jeunes Noyellois (19/12)** : Céline MOISDON indique que la distribution a concerné 100 enfants entre 2 et 11 ans ainsi que 50 jeunes de 12 à 17 ans. Elle remercie Céline LEPERCK pour sa présence ainsi que les élus et agents communaux de leur implication.

DELIBERATION N° 01/2021/TD/HL**Objet : Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Le Maire rappelle que, conformément à la loi, il convient de valider le tableau des effectifs titulaires, stagiaires et contractuels. Il en est de même pour les temps de travail effectués par les personnels (complets, partiel, permanent ou temporaire).

Il présente alors le tableau des effectifs, qui sera soumis au contrôle de légalité lors du vote du Budget Primitif 2021.

Tableau joint à la présente délibération¹

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 02/2021/TD/HL**Objet : Décision modificative**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de faire une décision modificative au budget primitif 2020, afin de pouvoir ajuster le montant des remboursements du capital d'emprunts et des intérêts.

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	DECISION MODIFICATIVE
Section Investissement			
20 – Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études – opé. 112	- 400.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	+ 400.00 €
Section fonctionnement			
022 – Dépenses imprévues			- 50.00 €
66 – Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 50.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

¹ Voir annexe p.7

DELIBERATION N° 03/2021/TD/HL

Objet : Annulation du loyer de local professionnel pour Clématites, locataire de la mairie

Sur proposition de Monsieur Le Maire, et compte tenu de la crise du COVID 19 ayant provoqué la fermeture de l'artisan fleuriste Clématites et la baisse d'activité, il est proposé au Conseil de se prononcer pour l'annulation du loyer du mois de décembre 2020.

Sur présentation du chiffre d'affaires de la fleuriste, qui a récemment démarré son activité, la demande est jugée recevable pour permettre le maintien de l'activité et une bonne reprise économique.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 04/2021/TD/HL

Objet : Remboursement avance de frais – adaptateur USB

Madame Yveline PEYRONIE, 1^{ère} adjointe, informe le Conseil que dans le cadre de l'achat d'un adaptateur USB et câble HDMI, nécessaires à la liaison entre ordinateur portable et vidéoprojecteur, un paiement par carte bancaire a été requis.

Monsieur Le Maire a fait l'avance des frais pour un montant de 88,99 € TTC (74,17 € HT). Madame PEYRONIE propose donc à l'assemblée d'autoriser le remboursement de ces frais à Monsieur Henri LENFANT et remercie celui-ci d'avoir accepté de procéder à cette avance.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2021, section de fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

- Débat d'Orientation Budgétaire : Monsieur le Maire présente le budget 2020, ainsi que les prévisions de budget pour 2021 :
 - Un objectif d'excédent de fonctionnement de 165 000 € avait été fixé. Etant donné le contexte sanitaire, et l'annulation d'un certain nombre d'évènements, activités, manifestations, le budget de fonctionnement affiche un excédent de 398 000 €. Si toutes les délégations ont vu leurs réalisations inférieures aux prévisions étant donné les différentes annulations, Monsieur le Maire précise que le budget communication a légèrement diminué mais s'est vu affecter la dépense des masques distribués aux Noyellois.
 - La construction du budget 2021 repose sur une difficulté : les réalisations de 2020 ne sont pas significatives. Les budgets de chaque délégation sont donc passés en revue afin de respecter l'objectif de 165 000 € d'excédents de fonctionnement, excédents nécessaires pour dégager un autofinancement suffisant des investissements de la commune.
 - Par précaution, les recettes de fonctionnement seront minimalisées et ne seront inscrites que les recettes établies (dotations, impôts, recettes des services). A ce jour, 1 700 000 € de recettes sont prévues pour 2021. Afin de respecter l'objectif de 165 000 € d'excédents, une baisse de 7,6 % des budgets de chaque délégation est opérée. Une présentation d'un travail de Thomas DEMUYTER sur l'évolution et l'analyse des recettes de fonctionnement sera faite lors du prochain conseil municipal.
 - Philippe HEROGUER intervient sur le budget Environnement et précise qu'un budget sera dégagé d'ici mars et le vote du BP 2021 afin de donner une plus grande visibilité à ce volet. Monsieur le Maire précise que la forte volonté municipale de s'inscrire dans la transition écologique implique une visibilité budgétaire. Un point sera fait sur chaque délégation afin d'en dégager les actions, axes, qui relèveraient du volet environnement.
 - Sur la partie investissement, les dépenses inscrites notamment sur le nouveau CAM n'ont pas été intégralement réalisées, étant donné le rythme, quoique correct, du chantier. Les mandatements se font au fil des interventions de chaque prestataire. 1 788 000 € seront donc reportés en investissement, ainsi que les 398 000 € d'excédents de fonctionnement 2020. Le solde restant à payer pour le nouveau CAM est de 1 485 000 €, auquel s'ajoutent les travaux d'investissement à hauteur de 260 000 €, soit 1 744 000 €. Restent 441 000 € en investissement à affecter, notamment sur la deuxième tranche du CAM.

- Les travaux d'investissement pour 2021 porteront sur : l'entretien de l'école, du petit musée (clocheton), l'église (toitures, vitraux – éclairage intérieur, peintures et électrification de la cloche étant repoussés à 2022), le stade de football (éclairage du city stade, bungalow de stockage, accessibilité, compactage du terrain, enfouissement des blocs de béton et pose des bornes amovibles), achat d'illuminations de Noël (afin de répondre à la demande d'illuminations sur les axes secondaires de la commune, 10 000 € seront annuellement affectés à l'achat d'illuminations afin de couvrir à terme tous les quartiers), entretien de la médiathèque, sécurisation du site de l'ancien CAM et du tennis (suite à plusieurs intrusions), rénovation des vestiaires et douches du complexe tennistique, achat d'un nouveau camion benne (en remplacement de l'actuel camion benne n'étant plus aux normes), achat et installation d'un nouveau panneau d'information.
- **Location du local médical** : Jean-Michel DARQUE intervient afin de savoir si l'aide apportée par la commune pour l'installation d'un médecin a été prise en compte. Monsieur le Maire indique que l'affectation de cette ligne budgétaire reste à définir entre le budget du CCAS et de la commune.
- **Implantation de la plateforme Prologis** : Monsieur le Maire indique que la société Fives DMS a vendu son terrain à Métal Protec, et non à Prologis. Prologis souhaite toutefois maintenir sa demande de permis de construire. Après contact des services juridiques de la MEL, bien que n'étant pas propriétaire du terrain, la société Prologis peut légalement maintenir sa demande de permis de construire. Il est supposé que cette demande doit permettre un recours de Prologis contre Fives DMS. Une visioconférence avec les services juridiques de la MEL, le service instructeur de Lesquin et Monsieur le Maire a lieu à ce sujet le 5/01.
- **Travaux rue de Wattignies** : la rue de Wattignies sera fermée du 12/02 au 03/03/2021. Une information aux riverains sera diffusée dans les jours qui suivent.
- **16/01 – cérémonie des vœux** : étant donné le contexte sanitaire, la cérémonie est annulée. Un bulletin municipal spécial sera diffusé le 16/01/2021 avec les réalisations 2020 et projets 2021.
- **05/02 - Remise des prix des maisons illuminés** (remise maintenue à ce jour).
- **Planning des prochaines réunions de Conseils municipaux** : le prochain conseil municipal aura lieu le 8 mars 2021. Il permettra le vote du Budget Primitif 2021.

- Fin du Conseil municipal à 19h55 -

ANNEXE : TABLEAU DES EFFECTIFS

1. Tableau des effectifs titulaires

CATEGORIE	GRADE	TEMPS (TC/TNC)	DUREE HEBDO.	EFFECTIFS BUDGET.	POSTES POURVUS		NON POURVUS	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
					Pourvus	Temps partiel		
FILIERE ADMINISTRATIVE								
A	Attaché	TC	35	1	1	/	0	1
C	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	TC	35	2	2	1	0	1,9
C	Adjoint administratif	TNC	31,5	1	1	/	0	0,9
FILIERE TECHNIQUE								
B	Technicien Principal 1ère Classe	TC	35	1	1	/	0	1
C	Agent de maîtrise Principal	TC	35	1	1	/	0	1
C	Adjoint technique	TC	35	2	1	/	1	1
C	Adjoint technique	TNC	21	1	1	/	0	0,6
C	Adjoint technique	TNC	31,5	1	1	/	0	0,9
C	Adjoint technique	TNC	25,87	1	1	/	0	0,74
C	Adjoint technique	TNC	24,37	1	1	/	0	0,7
C	Adjoint technique	TNC	23,78	1	1	/	0	0,67
C	Adjoint technique	TNC	18,75	1	1	/	0	0,53
C	Adjoint technique	TNC	11,25	1	1	/	0	0,32
FILIERE ANIMATION								
C	Adjoint d'Animation Principal 2ème Classe	TC	35	1	1	/	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
C	ATSEM Principal 2ème Classe	TNC	27	1	1	/	0	0,77

ADMINISTRATIF	TECHNIQUE	ANIMATION	MEDICO-SOC.	EFFECTIFS BUDGET.	POSTES POURVUS	TPS PARTIEL	NON POURVUS	ETP
4	10	1	1	17	16	1	1	13,03

2. Tableau des effectifs non titulaires

CATEGORIE	GRADE	DUREE HEBDO	NB POSTES	MOTIF DE RECRUTEMENT	DATE FIN	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
FILIERE ADMINISTRATIVE						
C	Adjoint Administratif	19,25	1	Art. 3-1-1° Accroissement tempo. Activité	30/06/21	0,55
FILIERE TECHNIQUE						
C	Adjoint technique	35	1	Art. 3-1 Vacance temporaire d'emploi	31/03/21	1
FILIERE ANIMATION						
C	Animateur territorial	35	1	Art. 3-1-1° Accroissement tempo. Activité	31/12/21	1
C	Adjoint d'Animation Principal 2ème Classe	15	1	Art. 3-1-1° Accroissement tempo. Activité	31/08/21	0,42
C	Adjoint d'Animation Principal 2ème Classe	12,33	1	Art. 3-1-1° Accroissement tempo. Activité	31/08/21	0,35
C	Adjoint d'Animation	13,12	1	Art. 3-1-1° Accroissement tempo. Activité	31/08/21	0,37
C	Adjoint d'Animation	9	1	Art. 3-1-1° Accroissement tempo. Activité	10/07/21	0,25
C	Adjoint d'Animation	9	1	Art. 3-1-1° Accroissement tempo. Activité	10/07/21	0,25
NOMBRE DE CONTRATS			8	EQUIVALENT TEMPS PLEIN		4,19